

CHARTRE EXPERT



OBJECTIF DE CETTE CHARTE

Chez Cybercontract, la transparence et l'intégrité sont des valeurs prioritaires, qu'il s'agisse de nos produits et garanties, de notre fonctionnement, ou encore des partenariats que nous nouons afin d'organiser des services spécialisés en cas de sinistre. La présente charte a pour but d'expliciter le rôle de nos partenaires externes et la manière dont ils s'en acquittent.

Dès qu'une entreprise assurée contacte la hotline de CyberContract à la suite d'un cyberincident potentiel, plusieurs mesures sont prises immédiatement en fonction des besoins concrets. Il est crucial de déterminer au plus vite s'il s'agit bien d'un cyberincident, et d'évaluer les garanties assurées qui peuvent être mises en œuvre pour venir en aide à notre client. **Dans une telle situation de crise, dont les conséquences peuvent être très lourdes pour l'assuré, une communication rapide et précise entre les divers acteurs (IT forensique, spécialiste juridique, assureur...) est un impératif élémentaire.**

C'est pourquoi CyberContract travaille exclusivement avec les experts partenaires suivants, qui se sont expressément organisés et engagés à cette fin :

- Partenaire juridique : AFFLUO
- Partenaire IT : CRONOS SECURITY

Les engagements sans équivoque par rapport à la présente Charte visent à garantir une collaboration collégiale entre l'expert partenaire et les autres fournisseurs, l'expert partenaire s'abstenant de faire concurrence aux autres fournisseurs activement concernés par le cyberincident.

A small, handwritten signature in the bottom right corner of the page.

NOS ENGAGEMENTS



ÉCHANGE D'INFORMATION ENTRE LES PARTIES

CyberContract attache bien entendu une importance toute particulière à la protection de vos données clients. **Les experts partenaires de CyberContract n'ont accès qu'à des données limitées pour pouvoir livrer les services spécialisés à la suite d'un cyberincident potentiel :**

- Nom, adresse et coordonnées du client
- Confirmation d'une police valable au moment du sinistre potentiel
- Couvertures
- Données du fournisseur IT de l'assuré à contacter, s'il nous est connu
- Conditions et contenu du sinistre mentionné et justifiant l'intervention de l'expert partenaire

Au-delà de la description concrète d'un sinistre, CyberContract ne fournit aux experts partenaires aucun accès à d'autres données de ses clients.

MISSION

En vue de fournir un soutien optimal à l'entreprise assurée, CyberContract cherche à entretenir la meilleure relation possible avec le fournisseur IT habituel du client.

Par conséquent, l'expert partenaire de CyberContract prendra toujours immédiatement contact avec le fournisseur IT du client, pour autant que ses coordonnées soient en possession de CyberContract.

La mission que CyberContract confie à son expert partenaire est celle d'«expert sinistre» et de fournisseur de connaissance et expérience. L'expert partenaire de CyberContract intervient en tant qu'expert indépendant et collabore de manière professionnelle et collégiale avec le fournisseur IT habituel du client. L'expert partenaire examine le cyberincident et en constate la véracité. Il recommande des solutions possibles dans le but de limiter les dommages et les coûts résultant de l'incident.

Si le client le souhaite, les solutions préconisées par l'expert partenaire seront mises en œuvre ou exécutées par son fournisseur IT habituel pour peu qu'il soit suffisamment qualifié. Cette liberté de choix implique logiquement l'obligation, dans le chef du fournisseur IT habituel de l'assuré, de transmettre à l'expert partenaire toutes les informations utiles pour pouvoir ensuite déterminer si ces solutions permettront de remédier au cyberincident. Dans les limites de la police et pour un sinistre assuré, les prestations du fournisseur IT habituel pourront faire l'objet d'une indemnisation aux prix du marché.



En souscrivant une police auprès de Cybercontract, le client peut indiquer les coordonnées du fournisseur IT avec lequel il travaille habituellement. Lorsqu'un nouveau fournisseur est ainsi référencé chez CyberContract, il lui sera demandé de valider les informations fournies. Nous souhaitons ainsi disposer de données aussi précises que possible lorsqu'un sinistre potentiel est signalé à la Hotline CyberContract.



Le fournisseur choisi est également invité à confirmer qu'il est disposé à intervenir en tant que contact IT local pour ce client.

AUSTUCE : Si vous êtes vous-même une entreprise IT qui gère le réseau / ... d'autres entreprises, référencez-vous dès aujourd'hui chez CyberContract et parlez de notre cyberassurance à vos clients !

- Ils pourront ainsi vous désigner plus facilement comme partenaire local en souscrivant une cyberassurance chez CyberContract.
- Cybercontract s'engage à vous contacter spontanément lorsqu'un cyberincident sera signalé à notre hotline.
- Vos prestations portant sur un incident couvert peuvent elles aussi être indemnisées grâce à la Cyberassurance de votre client. Celui-ci n'aura donc pas à les payer.

CONCLUSION

La présente charte vise uniquement à expliciter le fonctionnement de notre hotline et le rôle des parties dans ce cadre. Les conditions générales et particulières de la police ainsi que les conditions contractuelles des divers fournisseurs de service ont à tout moment priorité sur son contenu. Le présent document ne donne naissance à aucun droit dans le chef de CyberContract, de ses assureurs, fournisseurs ou experts partenaires.

Koen DRUYTS

Vennoot CyberContract

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Koen Druyts', written over a blue horizontal line.

CRONOS SECURITY

Johan VANDENDRIESCHE

APPLUO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Johan Vandendriessche', written over a blue horizontal line.